

**25 novembre 2021**

## **Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**

**Le SICTAME UNSA vous informe et vous défend !**

### **De quoi parle-t-on ?**

- La violence et le harcèlement fondés sur le genre touchent de manière disproportionnée les femmes : **pour plus de 8 femmes sur 10, le sexism au travail est une réalité<sup>1</sup> !**
- **Ces violences sont souvent multiformes** et passent trop souvent inaperçues : au quotidien des petites phrases ou mots d'apparence bienveillante, inégalités de traitement en matière de rémunération et d'évolution de carrière et parfois des actes beaucoup plus graves de harcèlement...
- **Les conséquences des actes sexistes vont de la perte d'estime de soi à des dommages plus graves sur la santé.**
- **Ces faits touchent principalement les femmes et sont trop souvent ignorés ou minorés.** Mais les hommes n'en sont pas indemnes<sup>2</sup>.

### **COMMENT RÉAGIR FACE A CETTE SITUATION ?**

- S'informer auprès de vos représentants SICTAME- UNSA : <http://www.sictame-unsa-total.org>
- Consulter les référent(es) « Harcèlement sexuels et agissements sexistes » qui sont à votre disposition au sein de chaque établissement, leurs missions sont de vous orienter, vous informer et vous accompagner.
- Leurs coordonnées sont disponibles sur l'Intranet et doivent également être affichées sur votre lieu de travail.

<sup>1</sup> [https://www.ey.com/fr\\_fr/news/2021/03/etude-sur-le-sexisme-au-travail-pour-plus-de-8-femmes-sur-10-le-sexisme-au-travail](https://www.ey.com/fr_fr/news/2021/03/etude-sur-le-sexisme-au-travail-pour-plus-de-8-femmes-sur-10-le-sexisme-au-travail)

<sup>2</sup> Voir l'article de l'Express : [Harcèlement sexuel: les hommes aussi! - L'Express \(lexpress.fr\)](#)

## En savoir plus... : le cadre légal

- > Un coup d'accélération a été donné récemment avec un changement majeur introduit par la loi sur la santé au travail du 3 août 2021<sup>3</sup> qui **élargit désormais la définition du harcèlement sexuel en y intégrant les propos sexistes et sans requérir de caractère répétitif**. En outre, la loi du 8 novembre 2021 vient d'autoriser le gouvernement à ratifier la convention n°190 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail<sup>4</sup>.
- > « Violence et harcèlement » dans le monde du travail s'entend « *d'un ensemble de comportements et de pratiques inacceptables, ou de menaces de tels comportements et pratiques, qu'ils se produisent à une seule occasion ou de manière répétée, qui ont pour but de causer, causent ou sont susceptibles de causer un dommage d'ordre physique, psychologique, sexuel ou économique, et comprend la violence et le harcèlement fondés sur le genre.* » (Article 1 de la convention n°190 de l'OIT).

**Vous n'êtes pas seul(e) face à ces violences ... !**

**Vous souhaitez plus d'informations et être aidé(e) ?  
Le SICTAME-UNSA est à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter !**

### SUIVEZ NOUS SUR...

... notre site internet :

<http://www.sictame-unsafe.org>

... nos Yammer :

[Yammer SICTAME-UNSA SSC - Privé](#)

[Yammer SICTAME-UNSA SSC - Public](#)

Contactez-nous en écrivant à :

### SICTAME-UNSA-TOTAL

**TOUR COUPOLE** La Défense Bureau 4E41 01 47 44 76 33

**PAU** Bureau F16 CSTJF 05 59 83 59 21

**MICHELET** La Défense Bureau B RD 09 01 41 35 75 93

<sup>3</sup> Chapitre III : Harcèlement sexuel. (Articles L1153-1 à L1153-6) - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))

<sup>4</sup> [https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C190](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C190)